



BP AP

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers – Apprentissage –



24 mois



Septembre 2026
à Juin 2028



Les Vaseix



Niveau 4

Principaux débouchés

Devenir ouvrier hautement qualifié, responsable d'aménagements paysagers et/ou responsable d'équipe.

Objectifs visés et Évaluables

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager,
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement,
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux,
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux,
- Mettre en place des infrastructures,
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Conditions du métier

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans le secteur privé ou public. Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers. Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation. Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers, auprès d'entreprises privées et sur les marchés publics. Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser.

En ce qui concerne le secteur public, les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points... Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains.

Contact

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfa.haute-vienne@educagri.fr

Un parcours de formation individualisé



La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Cofinancé par
l'Union européenne

Opération « Promotion et développement de l'apprentissage sur les filières d'intervention du CDFAA87 »

Public ciblé

Pour les jeunes :
entre 16 et 29* ans, *
*pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans le domaine de l'aménagement paysager d'une durée permettant la complétude de la formation.
Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3.

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise (79 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (25 semaines soit 875 h)

Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé). Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact » Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Equivalences et passerelles

Pas de liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.

Modalités pédagogiques

Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et en centre de formation.
En centre, formation dispensée en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, études de cas).

Contenus principaux de la formation

Le BP AP est organisé en 6 Unités Capitalisables (UC) :

Capacité et UC générales
C1 – Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager C1.1 : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C1.2 : Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
Capacités et UC professionnelles et techniques
C2 – Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement C2.1 : Préparer le travail pour un chantier C2.2 : Coordonner le travail sur un chantier
C3 – Réaliser des travaux d'entretien des végétaux C3.1 : Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal C3.2 : Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux
C4 – Réaliser des travaux de mise en place de végétaux C4.1 : Réaliser des travaux de plantation C4.2 : Réaliser des travaux de végétalisation par semis
C5 - Mettre en place des infrastructures paysagères C5.1 : Réaliser des murets et des escaliers C5.2 : Mettre en place des revêtements
Capacité et UC d'Adaptation Régionale à l'Emploi (1 au choix)
C6 - Réaliser l'installation et la maintenance d'équipement paysagers autonomes et ou connectés (domotique) ou C6 - Elaborer un projet de fleurissement durable au sein d'une collectivité

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'échéance de l'enregistrement :
Diplômant	4	38314	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire	01/01/2029

Modalités d'évaluation

Plusieurs modalités d'évaluation coexistent : dossier écrit soutenu à l'oral, pratique évaluée sur plateau technique et chantier école. Les six unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP38314BC01 à RNCP38314BC06

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un autre diplôme de niveau 4 (Certificat de Spécialisation) ou un diplôme de niveau 5 (Brevet de Technicien Supérieur).

Rémunération et modes de financement des frais pédagogiques

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Cette formation est financée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, avec la prise en charge des frais par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur, conformément à la législation en vigueur.

Pour consulter nos tarifs, rendez-vous sur notre site internet : <https://cfppa.epl-limoges-nord87.fr/wp-content/uploads/2023/04/Tarification-FPCA-27-03-2023.pdf>

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir une proposition tarifaire personnalisée.

Chiffres clés

Taux (sessions 2023 à 2025 tous sites confondus dispensant la formation)						
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le métier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentissage
83%	91 %	95 %	91%	38 %	7 %	11%

Contacts

Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil/Vienne

05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :

Jahëlle MANEUF

Tél : 07.83.81.31.72

Mail : jahelle.maneuf@educagri.fr

Coordonnateurs de la formation BP Aménagements Paysagers :

Sylvie LAFORET

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : sylvie.laforet@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX

Tél : 05 55 48 44 30

Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : charlene.leroy@educagri.fr